



# Assemblée générale

Distr. générale  
20 octobre 2020  
Français  
Original : anglais

Soixante-quinzième session

Point 183 de l'ordre du jour

## Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à l'Alliance mondiale des zones arides

### Rapport de la Sixième Commission

*Rapporteur* : M. Solomon **Korbieh** (Ghana)

#### I. Introduction

1. La question intitulée « Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à l'Alliance mondiale des zones arides » a été inscrite à l'ordre du jour provisoire de la soixante-quinzième session de l'Assemblée générale à la demande du Burkina Faso, de la Guinée, du Mali, du Qatar et de la Tunisie.
2. À sa 2<sup>e</sup> séance plénière, le 18 septembre 2020, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation du Bureau, d'inscrire cette question à son ordre du jour et de la renvoyer à la Sixième Commission.
3. La Sixième Commission a examiné la question à ses 15<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> séances, les 10 et 19 novembre 2020. Les vues des représentants qui ont pris part aux débats sont consignées dans les comptes rendus analytiques correspondants<sup>1</sup>.
4. Pour l'examen de la question, la Commission était saisie d'une lettre datée du 15 août 2020, adressée au Secrétaire général par les représentants du Burkina Faso, de la Guinée, du Mali, du Qatar et de la Tunisie auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/75/194).

#### II. Examen du projet de résolution [A/C.6/75/L.8](#)

5. À la 15<sup>e</sup> séance, le 10 novembre, la représentante du Qatar a présenté un projet de résolution intitulé « Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à l'Alliance mondiale des zones arides » ([A/C.6/75/L.8](#)) également au nom des pays suivants : Afghanistan, Angola, Bénin, Bhoutan, Burkina Faso, Cabo Verde, Côte d'Ivoire, Cuba, Eswatini, Fidji, Guinée, Guinée-Bissau, Jordanie, Kiribati, Koweït, Libye, Mali, Maroc, Mauritanie, Mongolie, République centrafricaine, République-

<sup>1</sup> Voir [A/C.6/75/SR.15](#) et [A/C.6/75/SR.19](#).



Unie de Tanzanie, Sénégal, Soudan, Tadjikistan, Timor-Leste et Tunisie. Elle a en outre annoncé que l'Azerbaïdjan, le Costa Rica, la Malaisie, Oman, la République de Corée, Singapour et la Turquie s'étaient joints aux auteurs du projet de résolution.

6. À la 19<sup>e</sup> séance, le 19 novembre, la représentante du Qatar a annoncé que le Botswana, la Gambie, la Guinée équatoriale, les Îles Marshall, l'Iraq, le Liban, l'Ouganda, les Palaos, la République démocratique du Congo, la République de Moldova, la Sierra Leone et le Togo s'étaient joints aux auteurs du projet de résolution. Par la suite, le Soudan du Sud s'est également joint aux auteurs du projet.

7. À la même séance, la Commission a adopté le projet de résolution [A/C.6/75/L.8](#) sans le mettre aux voix (voir par. 8).

### III. Recommandation de la Sixième Commission

8. La Sixième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution suivant :

#### **Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à l'Alliance mondiale des zones arides**

*L'Assemblée générale,*

*Souhaitant* promouvoir la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Alliance mondiale des zones arides,

1. *Décide* d'inviter l'Alliance mondiale des zones arides à participer à ses sessions et travaux en qualité d'observateur ;

2. *Prie* le Secrétaire général de prendre les dispositions voulues pour appliquer la présente résolution.

---